

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-3709-2009

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

*Demande relative à l'approbation annuelle
du budget 2010-2011 des programmes et
des interventions de l'Agence de
l'efficacité énergétique*

**AGENCE DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Demanderesse

- ET -

**L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE
D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE
L'OUTAOUAIS**
109, rue Wright, Gatineau (Québec),
J8X 2G7;

Intervenante

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, L'ACEF DE L'OUTAOUAIS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Elle entend intervenir auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre du présent dossier relatif à l'approbation annuelle du budget 2010-2011 des programmes et des interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique (« AEÉ » ou « Agence »);
- I. Présentation de la demanderesse et de son intérêt**
2. L'ACEF de l'Outaouais (l'ACEF) est une association coopérative dont la mission est de conseiller et d'informer les consommateurs sur leurs droits et intérêts. L'ACEF de l'Outaouais regroupe les consommateurs afin de promouvoir leurs droits et d'offrir des services, notamment, dans les domaines du budget, de l'endettement, de la consommation et de l'énergie;

3. Plus particulièrement, elle offre un service de consultation budgétaire et accompagne régulièrement des consommateurs lors de négociations d'ententes de paiement et de renégociations de dettes avec les distributeurs d'énergie, dont Gazifère et Hydro-Québec;
4. De plus, l'ACEF de l'Outaouais s'intéresse de près aux questions d'efficacité énergétique et, pendant de nombreuses années, l'ACEF de l'Outaouais a offert des programmes d'efficacité énergétique pour les consommateurs à faible revenu d'électricité, de gaz naturel et de mazout de la région de l'Outaouais. Entre autres, l'ACEF de l'Outaouais est intervenue dans le cadre du dossier R-3671-2008, soit la demande de l'Agence de l'efficacité énergétique pour approbation du premier Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies;
5. L'ACEF de l'Outaouais s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À ce sujet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour réduire la facture de leurs clients et, dans les cas de difficulté de paiement, faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients;
6. L'ACEF de l'Outaouais s'intéresse également de près aux questions reliées au logement, en partenariat notamment avec l'Office municipal d'habitation de Gatineau et de groupes communautaires spécialisés;
7. Depuis plusieurs années, l'ACEF de l'Outaouais intervient auprès de la Régie de l'énergie. Son statut d'intervenante a toujours été reconnu par la Régie et ses interventions ont été jugées utiles et pertinentes;
8. L'ACEF de l'Outaouais est notamment intervenue dans les dossiers R-3489-2002, R-3514-2003, R-3523-2003, R-3537-2005, R-3587-2005, R-3621-2006, R-3637-2007, R-3665-2008, R-3671-2008, R-3692-2009, R-3706-2009, R-3707-2009 et R-3708-2009;

II. Nature de l'intervention, motifs de l'intervention et conclusions

9. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, particulièrement des ménages à faible revenu, l'ACEF de l'Outaouais possède un intérêt manifeste dans le présent dossier de l'AEÉ qui a trait à l'approbation annuelle du budget 2010-2011 des programmes et des interventions de l'Agence présentés et discutés au cours de dernière année avec la participation active de l'ACEF de l'Outaouais;
10. Le présent dossier traite de sujets ayant des répercussions directes sur la consommation et la facture énergétiques des consommateurs de la région de l'Outaouais;

11. Plus particulièrement, dans le présent dossier qui traite du budget 2010-2011 des programmes et des interventions de l'Agence, la Régie serait amenée à se prononcer sur les stratégies et mesures en efficacité énergétique destinées au secteur résidentiel. Ces stratégies et mesures auront entre autres des impacts pour consommateurs l'ACEF de l'Outaouais représenté;
12. L'Agence présente dans le présent dossier une nouvelle section concernant ses interventions dites multisectorielles ayant trait notamment aux études et recherches sur la science du bâtiment touchant l'ensemble des secteurs. Cette section porte également sur les travaux relatifs au développement de quartiers urbains durables;
13. À sa première lecture de la preuve de l'Agence, l'ACEF de l'Outaouais a identifié un certain dédoublement des interventions de l'Agence touchant particulièrement les énergies émergentes que l'AEÉ est sensée traiter dans le secteur des nouvelles technologies. L'ACEF de l'Outaouais souhaite s'assurer que les budgets qui seront « collectés » auprès des consommateurs soient utilisés de façon optimale et permettent de bien atteindre les objectifs visés d'efficacité énergétique au moindre coût possible;
14. L'ACEF de l'Outaouais souhaite également faire part de sa vision et préoccupations quant au développement de quartiers urbains durables que l'Agence propose d'aborder, afin de mettre au profit de l'Agence et de la Régie des conclusions tirées de son contact direct avec la population qu'elle dessert;
15. L'ACEF de l'Outaouais constate, par ailleurs, l'apparition d'écart parfois très importants entre les formes d'énergie concernant la performance dans l'atteinte des objectifs fixés en termes de résultats d'économies d'énergie, de budgets dépensés et de nombre de participants recrutés aux programmes et interventions. Ces écarts varient entre 0% et plus de 500%;
16. L'ACEF de l'Outaouais compte questionner l'Agence sur ses méthodes de prévision utilisées et les pistes d'amélioration possibles, ainsi qu'au sujet l'efficacité des démarches suivies dans l'implémentation et la commercialisation des programmes et mesures;
17. Pour le secteur résidentiel, l'Agence demande à la Régie d'approuver le retrait du programme Éconologis à compter du 1^{er} avril 2010. L'ACEF de l'Outaouais ne pourra pas endosser ce choix si l'alternative qui lui est proposée ne se révèle pas meilleure en termes d'accompagnement, de mesures mises en place et disponibles, de soutien apporté et d'économies d'énergie à réaliser;

18. L'ACEF de l'Outaouais est préoccupée par cette proposition de l'AEÉ, plus particulièrement par les moyens et stratégies à mettre en place pour assurer le maintien des points forts du programme Éconologis au sein du nouveau programme Rénoclimat pour MFR – volet privé. Par ailleurs, l'ACEF de l'Outaouais prend acte du fait qu'OC souhaite présenter une expertise, notamment quant au retrait par l'AEÉ du programme Éconologis et de son remplacement par Rénoclimat;
19. En plus des sujets énumérés ci-dessus, l'ACEF de l'Outaouais se réserve le droit de présenter ses préoccupations et conclusions quant à d'autres thèmes, lesquelles se préciseront au cours de l'évolution et de l'analyse du dossier;
20. Ainsi, l'ACEF de l'Outaouais possède un intérêt manifeste pour intervenir dans le présent dossier afin de représenter et promouvoir les droits et les intérêts des consommateurs résidentiels puisque la décision qui sera rendue par la Régie aura un impact direct sur ceux-ci;
21. En conséquence, l'ACEF de l'Outaouais se réserve le droit d'intervenir activement au présent dossier par le dépôt de demandes de renseignements et d'un mémoire, en procédant à des contre-interrogatoires lors des audiences et en présentant une argumentation finale à l'issue du dossier;

III. Budget prévisionnel

22. Enfin, l'ACEF de l'Outaouais joint à la présente demande d'intervention un budget prévisionnel faisant état des coûts et des frais qu'elle prévoit encourir dans le cadre du présent dossier;
23. Conformément avec l'article 36 de la Loi sur la Régie de l'énergie, l'ACEF de l'Outaouais demande à la Régie que lui soit remboursé l'ensemble des frais qu'elle devra encourir pour sa participation à titre d'intervenante dans le cadre du présent dossier;

IV. Communication avec l'intervenante

24. L'ACEF de l'Outaouais demande que toute communication avec elle en relation avec le présent dossier soit acheminée à la procureure soussignée, Me Stéphanie Lussier, avec une copie adressée à son analyste, monsieur Mounir Gouja, aux coordonnées suivantes :

M. Mounir Gouja
ENER-MG
7197, Place Bonpart,
St-Léonard (Qc) H1S 1Y4
Courriel: energmg@gmail.com

25. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:

ACCUEILLIR la présente demande;

ACCORDER le statut d'intervenante à l'ACEF de l'Outaouais.

Montréal, le 30 octobre 2009

ACEF de l'Outaouais
Me Stéphanie Lussier
788, rue Galt, Montréal (Québec) H4G 2P7
Tél. : 514.761.0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca